

Bienvenue

Réunion de Pré-rentrée
05/07/2023

- **Mme DUHAMEL: Directrice adjointe**



CULTIVONS LES RÉUSSITES

Point Administratif

Mme FOURMESTRAUX

Point Dérogatoire pour les nouveaux entrants

Mr BAYARD :Responsable pédagogique



LE STAGE

- ➔ Doit répondre aux exigences pédagogiques de la formation suivie –le stage fait partie intégrante de la formation (pas de stage = pas de formation)
- ➔ Exigences pédagogiques pour la recherche de stage :

Trimestre	Semaine N°	Périodes		CGEH
				Formatio
	32	9/8/21	au 13/8/21	
	33	16/8/21	au 20/8/21	
	34	23/8/21	au 27/8/21	
1 ^{er} Trimestre	35	30/8/21	au 3/9/21	#MMJV
	36	6/9/21	au 10/9/21	LMMJV
	37	13/9/21	au 17/9/21	Stage 1
	38	20/9/21	au 24/9/21	Stage 1
	39	27/9/21	au 1/10/21	LMMJV
	40	4/10/21	au 8/10/21	Stage 1
	41	11/10/21	au 15/10/21	Stage 1
	42	18/10/21	au 22/10/21	LMMJV
	43	25/10/21	au 29/10/21	
	44	1/11/21	au 5/11/21	Stage 1
45	8/11/21	au 12/11/21	Stage 1	
46	15/11/21	au 19/11/21	LMMJV	
47	22/11/21	au 26/11/21	LMMJV	
2 nd Trimestre	48	29/11/21	au 3/12/21	Stage 1
	49	6/12/21	au 10/12/21	LMMJV
	50	13/12/21	au 17/12/21	Stage 1
	51	20/12/21	au 24/12/21	
	52	27/12/21	au 31/12/21	
	1	3/1/22	au 7/1/22	Stage 1
	2	10/1/22	au 14/1/22	LMMJV
	3	17/1/22	au 21/1/22	LMMJV
	4	24/1/22	au 28/1/22	Stage 1
	5	31/1/22	au 4/2/22	LMMJV
6	7/2/22	au 11/2/22	Stage 1	
7	14/2/22	au 18/2/22		
8	21/2/22	au 25/2/22	Stage 1	
9	28/2/22	au 4/3/22	Mobilité	
10	7/3/22	au 11/3/22	Stage 2	
3 ^{ème} Trimestre	11	14/3/22	au 18/3/22	LMMJV
	12	21/3/22	au 25/3/22	Stage 2
	13	28/3/22	au 1/4/22	#MMJVS
	14	4/4/22	au 8/4/22	Stage 2
	15	11/4/22	au 15/4/22	Stage 2
	16	18/4/22	au 22/4/22	
	17	25/4/22	au 29/4/22	Stage 2
	18	2/5/22	au 6/5/22	Stage 2
	19	9/5/22	au 13/5/22	LMMJV
	20	16/5/22	au 20/5/22	Stage 2
21	23/5/22	au 27/5/22	LMMJ#	
22	30/5/22	au 3/6/22	Stage 2	
23	6/6/22	au 10/6/22	#MMJV	
24	13/6/22	au 17/6/22	Stage 2	
25	20/6/22	au 24/6/22	LMMJV	
26	27/6/22	au 1/7/22	Stage 2	
27	4/7/22	au 8/7/22	Stage 2	

2nd CGEH :
STAGE n°1

- Ecuries de concours
- Centre équestre
- Pension-Valorisation

2nd CGEH :
STAGE n°2

- Ecuries de concours
- Centre équestre
- Pension-Valorisation

CGEA Toutes espèces
on Initiale
#MMJV
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJ#
Stage 1
LMMJV
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
#MMJVS
Stage 2
Stage 2
Mobilité
Stage 2
LMMJV
Stage 2
LMMJ#
Stage 2
#MMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
Stage 2

2nd CGEA : Support
Agricole
STAGE n°1

- Exploitation
POLYCULTURE
ELEVAGE



2nd CGEA : Support Equin
STAGE n°1

- Elevage Equin
- Ecuries de concours
- Centre équestre



2nd CGEA : Support
Agricole
STAGE n°2

- Exploitation
POLYCULTURE
ELEVAGE



2nd CGEA : Support Equin
STAGE n°2

- ELEVAGE EQUIN
OBLIGATOIRE (au
moins 3 poulinières)





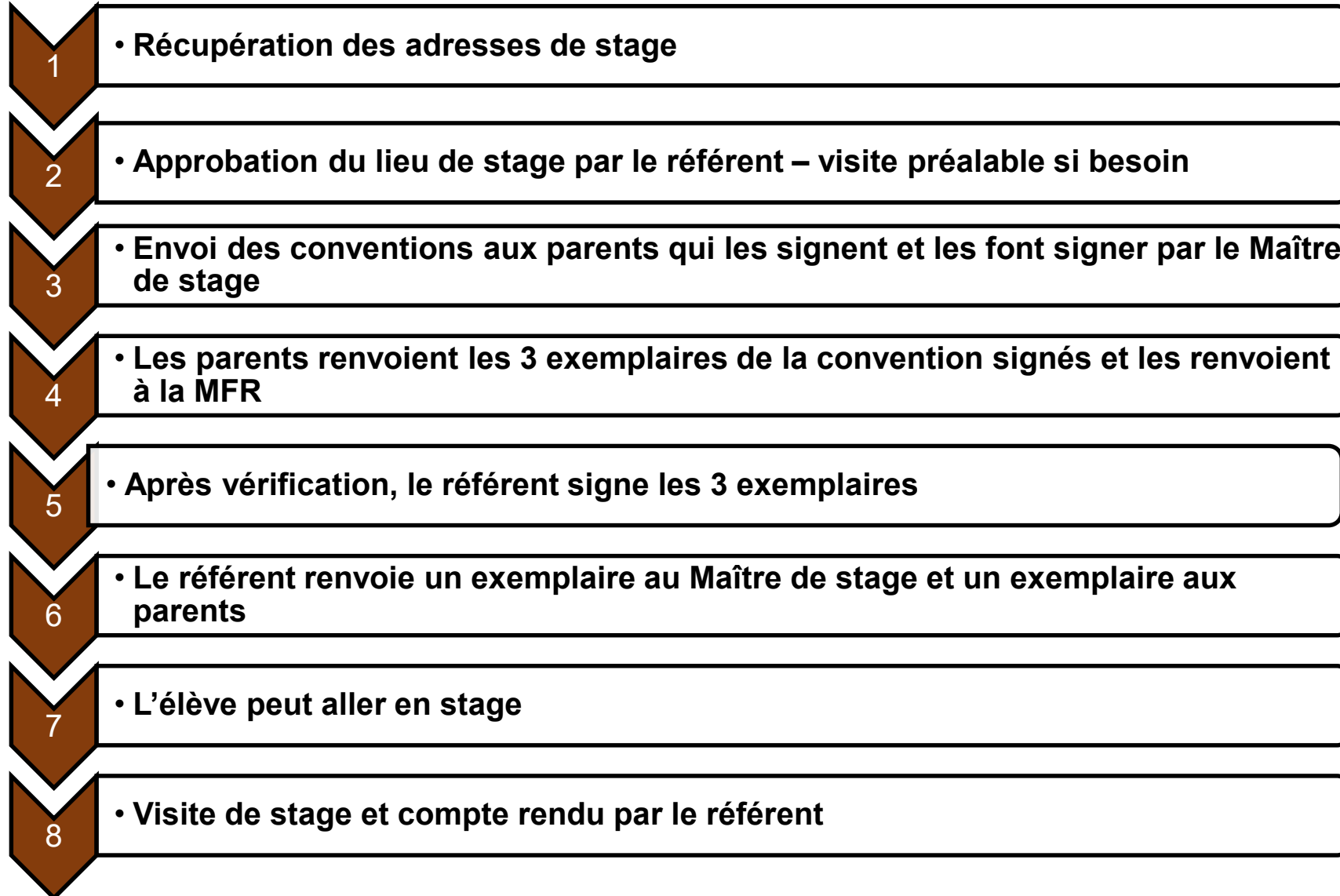
LE STAGE

→ Est suivi par un moniteur référent à contacter en cas de question: il assure la rédaction des conventions, la communication avec le M de S (visite, tél, courrier) et corrige le travail d'alternance



Le moniteur référent se réserve le droit d'imposer un changement de stage pour des questions de sécurité ou pédagogiques

IL EST INTERDIT D'ALLER EN STAGE SANS CONVENTION



LA CONVENTION DE STAGE

Elle fixe:



les jours: respecter les dates impérativement
attention: stage du lundi au vendredi, OU du mardi au samedi
la convention ne couvre pas la présence en stage le dimanche (en cas d'accident)



les horaires: semaine de 35 heures - ils sont fixés par le maître de stage
semaine de 32 heures pour les – 15 ans




les tâches confiées au stagiaire sont définies entre la MFR et le maître de stage

LES CHANGEMENTS (horaires, jours) doivent être signalés au préalable au référent
et doivent faire l'objet d'un avenant dans la convention

LES ABSENCES EN STAGE

 **en cas de maladie:** téléphoner au MdeS et à la MFR, **et** fournir le certificat médical dans les 48 h au MdeS et à la MFR

 **pour des raisons personnelles:** après autorisation du MdeS et du référent MFR, et signature d'un écrit
(possibilité d'envoi par mail)

 **pour des obligations liées à l'établissement:** le moniteur référent envoie un écrit au MdeS



CULTIVONS LES RÉUSSITES

LA SECURITE EN STAGE

Le stage est une situation professionnelle à risque

LES RISQUES GENERAUX:

électricité – port de charges – glissades – chutes - poussières – produits chimiques – machine (avec rotation) – engin agricole

LES RISQUES SPECIFIQUES: liés aux animaux

Écrasement – chutes – coups – contact avec animal malade – utilisation de produits médicamenteux

LA PREVENTION DES ACCIDENTS

Par des Equipements de Protection Individuelle:

chaussures de sécurité – casque : apportés par le stagiaire, pour une adaptation maximale
financement possible par la carte HDF + 20€ sur preuve d'achat par la MFR (pour les chaussures ou bottes uniquement)

gilet de protection – lunettes de protection – masques- gants: fournis par le maître de stage

Par une formation à la sécurité: dispensée par
La MFR: la 1^{ère} semaine de formation

Le Maître de stage: le 1^{er} jour du stage
L'élève signe un document attestant avoir reçu cette formation

Site : <http://www.mfr-le-cateau.fr/>

rubrique: aide au maître de stage

- aide pour le document unique
- formation à la sécurité
- les situations à risques – leur prévention

Formation à la sécurité

FICHE D'ACCUEIL

Thèmes abordés

Description de l'entreprise ou de l'exploitation

- Les différents bâtiments.
- La localisation des vannes d'eau et de gaz, du tableau électrique, du téléphone et des numéros utiles (voisins, vétérinaires, ...).
- L'organisation de l'entreprise.
- Les différentes activités.
- Le fonctionnement de l'entreprise et des règles de vie commune.

Dispositions obligatoires en matière de sécurité

- Présentation et commentaires du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Les accidents du travail, les maladies professionnelles...

Les équipements de protection individuels (EPI)

- L'utilité des EPI.
- L'obligation en ce qui concerne le port des EPI.
- La présentation, la méthode d'utilisation et l'entretien des EPI (à l'aide de la notice d'instruction en français).

Les risques liés à l'exécution du travail

- Les risques généraux (circulation des engins et des personnes, incendie, électricité...).
- Les conditions d'exécution.
- Les risques spécifiques, les procédures et les modes opératoires en fonction des risques.

Les conduites à tenir

- En cas d'accident ou d'intoxication (affichage des n° d'urgence).
- En cas d'incendie ou d'alerte.
- La présence des moyens de secours (trousse de secours, extincteur...).
- Les instructions en cas de sinistre.

Je soussigné(e)

.....

Né(e) le

Employé(e) de

En tant que

A partir du

Certifie avoir reçu une formation à la sécurité,

le

À

Dispensée par

Date :

Signature :

PS IMPRIMERIE St-Jean de Verpey (03)



CULTIVONS LES RÉUSSITES

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Tout accident en stage est considéré comme un accident du travail et bénéficie d'une couverture par la MSA – Les accidents en dehors des jours et des horaires définis sur la convention ne peuvent pas être couverts par la procédure ci dessous

Le Maître de stage ou les parents

contacte la MFR, sous 48 heures

remplit la feuille bleue (feuille de soins) annexée au carnet de liaison

présente cette feuille à chaque praticien (hôpital, docteur....)

demande un certificat initial d'arrêt de travail

à la fin des soins, renvoie la feuille et le certificat initial à la

MSA

La MFR établit la déclaration accident du travail

QUESTIONS DIVERSES

Questions	Réponses
S'ils sont en stage à la maison ?	Horaires idem, convention ne couvre pas en dehors des horaires
Est que l'on peut avoir le même lieu de stage ?	Possible mais gratification du MDS > rare car le MDS ne touche pas d'aide pour la rémunération du stagiaire d'où notre rythme d'alternance. Avantage de 2 stages : expérience. Les référents sont là pour guider et aider à trouver des structures différentes.
Peut-il y avoir plusieurs stagiaires de niveau différent sur la même structure ?	Oui autorisé dans la limite de 3 stagiaires la même semaine sur la structure. Priorité à la personne qui donne l'adresse en premier.
	Tout le monde doit signer, le référent de stage édite les conventions et appel le MDS de vérifier que le MDS est bien engagé jusqu'au bout. ATTENTION : rémunération est rétroactive > le MDS doit payer dès le début même s'il se décide à la fin du 1 ^{er} stage.
Taux horaire ?	% du taux horaire par rapport à l'âge. 15% du plafond horaire de la sécurité sociale
Peuvent-ils avoir des coupures ?	Oui, dans certaines structures pas possible + 4h de travail consécutif. Pas de coupure maximale. Échange à avoir avec le MDS pour s'organiser.
Avez-vous les semaines stage/classe ?	Le planning va être distribué à la fin de la réunion.
Les conventions sont reçues quand ?	Les infos sont données auj, l'édition ne peut être faite avant le mois d'août... Edition à partir du 21 août > envoi puis signature à l'arrivée du
Quand la visite médicale ? Besoin du carnet de santé ?	Pendant les deux premières semaines à la MFR. Faites par un médecin. Pas besoin du carnet de santé
Message rempli hier pour le stage ?	Permet de positionner l'élève sur le stage notamment par rapport aux autres élèves qui voudrait aller sur la même structure. Le référent contactera après la réunion pour expliquer le fonctionnement des conventions.
Visite + certificat médical ?	Certificat médical est indispensable pour les cours, la visite c'est pour le stage.



CULTIVONS LES RÉUSSITES

QUESTIONS DIVERSES

RDV médical pendant le stage ?	Justificatif du rdv
Autorisation de sortie à faire de la MFR ?	Non car pas de sortie en dehors des heures
Accident de transport = Accident de travail ?	Oui
Si accident du travail, le maître de stage doit faire un rapport ?	Non c'est la MFR
Jogging/ survêtement en stage ?	Voir avec le maître de stage
Liste des fournitures il y a ordinateurs, la MFR peut-elle faire un achat groupé ?	Non
Les mêmes fournitures pour les 1 ^{ères} et 2 ND ?	Oui

Convention en Aout pour les 1 ^{ères} ?	Non rentrée à l'école avant
Pack Office offert par la MFR ?	Non
LV1/LV2 optionnel ?	Non obligatoire
Assurance scolaire à prendre ?	Non mais celle à responsabilité civil
Est-il possible d'arriver plus tôt à la MFR le lundi ?	Oui

Questions	Réponses
Pour le site de transport un identifiant est demandé ?	Ne sais pas
Est-ce que sur le 2 stage même lieu possible ?	Gratification obligatoire, pédagogiquement non conseillé
Si enfant ne trouve pas de stage aide de la MFR ?	Oui
Différence entre stagiaire et alternant, rémunération des stagiaires, annonce du président	Ne sais pas
Si le stage ne rémunère pas ou ne veut pas rémunérer.	Changement de stage
Secteur géographique imposé ?	Non on peut aller partout
Publication planning annuel ?	Téléchargeable sur internet
Test possible/essai dans certaines écuries ? Convention possible ?	Non mais la mission locale oui
Peut-on faire plus d'heures en stage ?	Non
Possibilité de monter en dehors heures en tant que client ?	Oui
Licence FFE fonctionne en dehors des heures ?	Oui
Si concours le dimanche	Licence FFE
Exigence certificat médical dans les 48H difficile car pas de médecin traitant.	
Si pas de dispo du médecin dans les 48H ?	Téléconsultation